

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 24 mai 2022 à 18h00 à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, Mairesse
 Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
 Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance extraordinaire du conseil du 24 mai sera tenue publiquement avec la capacité maximum de personnes.

La séance extraordinaire du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée extraordinaire ouverte à 18h20.

2022-05-CMD152 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

2.1 Adjudication d'un contrat pour la coordination de laboratoire – Chemin Lac Bois-Franc, Baie-Davis et Ferme-Joseph

2.2 L'Équipe Laurence – Offre de services # OS-7670 – Plans et devis pour la station pompage – Rue Aqueduc Sud

2.3 Ministère des finances – Procédure pour la réservation de financement municipal

2.4 Abrogation de la résolution 2022-04-CMD090 – Octroi du contrat pour effectuer l'étude géotechnique et environnementale

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2022-05-CMD153 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA COORDINATION DE
LABORATOIRE – CHEMIN LAC BOIS-FRANC, CHEMIN BAIE-
DAVIS ET CHEMIN FERME-JOSEPH**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU que l'appel d'offres sur invitation acheminée à des firmes d'ingénieur pour le contrôle de la qualité des travaux de pavage, la réalisation d'essais en laboratoire, le services administratifs et d'ingénierie pour les chemin lac Bois-Franc, Baie-Davis et Ferme-Joseph;

ATTENDU que l'analyse de chacune des offres de services professionnels proposées;

ATTENDU que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Groupe ABS	29 703 \$
Les Services EXP inc.	24 690 \$

ATTENDU que le conseil octroi le mandat à Les Services EXP Inc, au coût de 24 690 \$ (excluant les taxes) et l'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2022-05-CMD154 L'ÉQUIPE LAURENCE – OFFRE DE SERVICES # OS-7670 –
PLANS ET DEVIS POUR LA STATION POMPAGE – RUE
AQUEDUC SUD**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-CMD043 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2022 qui mandate l'Équipe Laurence à procéder à la publication sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les plans et devis pour la réfection complète du poste de pompage;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude opérationnelle de la station de pompage située sur la rue Aqueduc Sud, soit la réalisation des travaux de la mise aux normes des installations afin d'assurer une pérennité de l'installation;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte l'offre de service # OS-7670 selon les termes et conditions de celle-ci, pour la réalisation de l'ingénierie de la station de pompage au coût de 60 995 \$ (excluant les taxes) et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents se rattachant à ce dossier.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-05-CMD155 MINISTÈRE DES FINANCES – PROCÉDURE POUR LA
RÉSERVATION DE FINANCEMENT MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022 et ce, conformément à la résolution 2022-04-CMD114;

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation du projet relatif au règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 12 avril 2022 et ce, conformément à la résolution 2022-04-CMD122;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délégé a adopté lors de la séance extraordinaire du 20 avril 2022, le règlement 557-URB-2022 ayant pour objet de décréter un emprunt pour des travaux de voirie sur les chemins du lac Bois-Franc, Baie-Davis et Ferme-Joseph;

CONSIDÉRANT que toutes les étapes du processus ont été suivies concernant les personnes habillées à voter;

CONSIDÉRANT que le présent règlement, le conseil décrète l'exécution de travaux de voirie sur le chemin du lac Bois-Franc, Baie-Davis et Ferme-Joseph;

CONSIDÉRANT que pour les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 895 899 \$ sur une période de dix (10) ans;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la réservation de financement municipal, à signer tout document pertinent à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-06-CMD156 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2022-04-CMD090 – OCTROI
DU CONTRAT POUR EFFECTUER L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, la résolution 2022-04-CMD090 a été adoptée;

CONSIDÉRANT que le projet ne pourra être réalisé puisque les grandeurs exigées par la *Loi* ne pourront être adéquates pour la relocalisation de la patinoire;

QUE cette étude n'a plus à être faite dans l'immédiat et de la remettre à plus tard;

PAR CONSÉQUENT, le conseil abroge la résolution 2022-04-CMD090 intitulé « octroi du contrat pour effectuer l'étude géotechnique et environnementale ».

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-CMD157 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest et appuyé du conseiller Eric Gauthier, et résolu de lever la présente séance extraordinaire à 18h22.

Adoptée à l'unanimité.

Anne Potvin
Mairesse

Joanne Poulin
Directrice générale et Greffière-trésorière